

Programme de formation **Préparation à l'examen d'accès au stage de** **commissaire-priseur**

1. Prérequis

La formation s'adresse à des candidats disposant d'un socle académique solide et d'un intérêt marqué pour le marché de l'art.

- Diplôme Bac+4 (Master 1) en droit, économie ou commerce ou équivalent
- Ou diplôme conférant le grade de master
- Bonne culture générale et appétence pour les objets d'art

2. Modalités d'admission

L'admission se fait sur sélection afin de garantir un niveau homogène et un accompagnement qualitatif.

- Dépôt d'un dossier de candidature (CV, lettre, diplômes)
- Entretien individuel de motivation (30 minutes)
- Réponse communiquée sous 15 jours

L'entrée en formation est possible dans un délai maximum d'un mois après validation de l'admission.

3. Objectifs de la formation

Cette préparation intensive vise à transmettre l'ensemble des compétences nécessaires à la réussite de l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur.

- Acquérir une culture approfondie en histoire de l'art
- Maîtriser le droit des ventes aux enchères et ses implications
- Développer une méthodologie rigoureuse pour les épreuves
- Maîtriser les mécanismes du marché de l'art
- Savoir produire des analyses et catalogues structurés
- Maîtriser les fondamentaux de gestion et comptabilité

L'objectif final est de permettre aux candidats d'aborder les épreuves écrites et orales avec un haut niveau d'exigence et de préparation.

4. Organisation de la formation

La formation se déroule sur 30 jours intensifs répartis entre mai et juillet, précédés de réunions préparatoires dès le mois de janvier.

Le rythme hebdomadaire est structuré de manière à alterner acquisition de connaissances, entraînement et corrections approfondies :

- Lundi : corrections détaillées des épreuves et suivi individuel
- Mardi à jeudi : cours (droit, histoire de l'art, méthodologie)
- Vendredi : galop d'essai en conditions réelles (8h)

Huit galops d'essai jalonnent la préparation, représentant un total de 32 sujets traités.

5. Modalités pédagogiques

La formation est accessible en présentiel ou à distance (visioconférence en direct). Les deux formats offrent un niveau d'exigence et de contenu strictement équivalent.

Les candidats bénéficient d'un accompagnement individualisé, de supports pédagogiques complets et d'un accès à une plateforme dédiée permettant le suivi du travail.

6. Contenu pédagogique

Les enseignements couvrent l'intégralité du programme officiel et reposent sur une articulation étroite entre connaissances théoriques et méthodologie.

En histoire de l'art, l'approche est chronologique et stylistique, avec un travail approfondi sur les œuvres, les techniques et les périodes clés.

En droit, l'accent est mis sur le droit des ventes aux enchères et ses liens avec les autres branches du droit (obligations, responsabilité, successions, procédures collectives).

Des modules complémentaires en gestion et comptabilité viennent compléter la formation.

7. Équipe pédagogique

La formation est assurée par des professionnels reconnus du marché de l'art et du droit : commissaires-priseurs, avocats spécialisés, conservateurs du patrimoine et universitaires.

Cette diversité d'intervenants permet d'offrir une approche à la fois théorique, pratique et conforme aux attentes du jury.

8. Évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation afin de mesurer la progression des candidats et d'adapter l'accompagnement.

- QCM et exercices réguliers
- Épreuves écrites type examen
- Corrections détaillées et personnalisées

Un examen blanc final est organisé dans les conditions réelles.

9. Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place sur demande.

10. Tarif

Le coût de la formation est fixé à 3 200 € TTC. Des facilités de paiement peuvent être proposées.